

Décision

Générale

colonial

Décision n° 168 nommant sujet français, le nommé Nasse Ghaleb

n° 168

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la requête en date du 22 octobre 1946 par laquelle le nommé Nasser Ghaleb. Fils de feu Ghaleb Mohamed et de feu Zahare Hassan, Race : Arabe Ariki, Né vers 1901 au Yémen. Domicilié à Djibouti. quartier 2, Profession : gardien au C. F. E. Situation de famille : célibataire, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français : Vu l'avis favorable du commandant de cercle, Après enquête du service de la sûreté

Considérant que l'intéressé étant domicilié à la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, a acquis une situation notable attestant le caractère définitif de son établissement et remplit les conditions exigées par l'article 1^{er} du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français.

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Nasser Ghaleb est sujet français pour jouir de tous les droits¹ et prérogatives attachés à cette qualité.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.